

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GARONS

SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le jeudi 14 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire de Garons.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
26	15	19	7 mars 2024	7 mars 2024

Présents tous les membres sauf : Madame Monique BOYER qui donne procuration à Monsieur Jean-Max MARCOUREL, Madame Christel PEREZ qui donne procuration à Madame Brigitte MALIGE, Madame Jessica CHARLEMOINE qui donne procuration à Monsieur Yves RODRIGUEZ et Madame Viviane XAYKAO qui donne procuration à Monsieur le Maire.

Absents excusés : Mesdames Nathalie PADE et Marlène VALENZA, Messieurs Guillaume TARDIEU et Laurent CAUGANT, Alain LASSERRE, Saad AMARA et Francis LEJEUNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Max MARCOUREL.

Objet de la délibération DE202403 12 - ECOLE NUMERIQUE : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION NIMES METROPOLE

Madame Josiane GAUDE, Adjointe déléguée aux Finances, rapporte :

Par la délibération, notre assemblée a approuvé le périmètre de mutualisation entre la Direction Numérique (DN) de Nîmes Métropole et la commune de Garons, incluant notamment les Ecoles Numériques, et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention cadre de fonctionnement de la DN commune à Nîmes Métropole et à la commune de Garons.

Par délibération du 2 novembre 2021, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole a approuvé le règlement d'attribution d'un fonds de concours pour la mise en œuvre et le suivi d'équipements numérique pour les écoles.

Aujourd'hui, les établissements scolaires de la commune ont été équipés de Tableaux Blancs Interactifs, auxquels s'ajoute une salle informatique pour les élèves de l'école élémentaire Jean Monnet.

Considérant qu'il y a lieu d'équiper en matériel numérique le nouveau groupe scolaire Francis Soirat, situé dans la ZAC Carrière des Amoureux, afin de mettre à disposition de l'équipe enseignante et des enfants scolarisés du matériel de dernière génération, il convient de solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de Nîmes Métropole.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver les demandes d'aides financières autour du projet d'écoles numériques et notamment l'attribution du fonds de concours créé à cet effet par Nîmes Métropole.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents (contrats, avenants, conventions, lettres d'engagement ou marchés) relatifs à a mise en œuvre du projet d'écoles numériques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Alain DALMAS

Maire de Garons

Jean-Max MARCOUREL

Secrétaire de Séance



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.